



SENSIBILISATION

Cambriolage- ESCROQUERIE- PLAINTE EN LIGNE

SOMMAIRE

I - CAMBRIOLAGE

Conseils en cas d'absence durable / Comment réagir si vous avez été victime / Nombre de faits en 2024

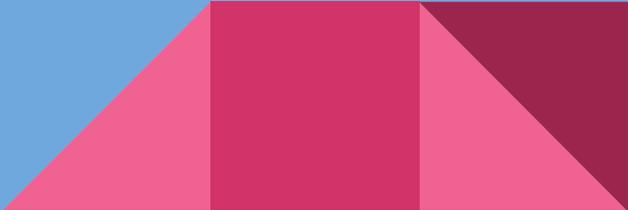
II - ESCROQUERIE

Escroquerie à la petite annonce avec demande d'argent / Escroquerie aux sentiments / Piratage de boîte mail / RANSOMWARE / Chantage en ligne

Faux site de vente / PERCEVAL

III - PLAINTÉ EN LIGNE

QUESTIONS / REMARQUES



CONSEILS EN CAS D'ABSENCE DURABLE

- Avisez vos voisins ou le gardien de la résidence,
Laissez un double des clés chez une personne de confiance
Votre domicile doit paraître habité : demandez à des personnes de confiance que l'on ouvre régulièrement vos volets.
- Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie dans le cadre des opérations « tranquillité vacances », une patrouille de surveillance sera programmée.
- Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordante de plis révèle une longue absence.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur qui indiquerait la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez. Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux. Évitez de poster des photos de vos vacances si vos réseaux sont en publics.

COMMENT RÉAGIR SI VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME

- ➔ Touchez à rien, essayer de conserver les traces et les indices, composer le 17.
- ➔ Déposez plainte auprès de la gendarmerie ou de la police.
- ➔ Communiquer les références et/ou photographies des objets dérobés.
- ➔ Faites une déclaration de vol à votre assurance.
- ➔ En cas de vol de chèques ou de cartes bancaires, faites le plus rapidement possible opposition auprès de votre banque.

ESCROQUERIE



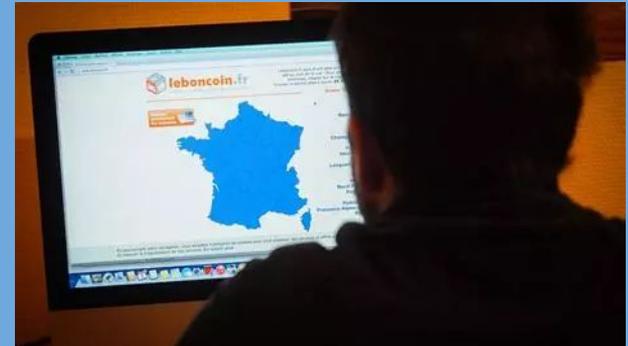
VOUS ÊTES VICTIME D'UNE ESCROQUERIE SUR INTERNET

- ➔ Escroquerie à la petite annonce avec demande d'argent.
- ➔ Escroquerie aux sentiments.
- ➔ Piratage de compte mail ou de réseau social avec demande d'argent.
- ➔ Ransoware
- ➔ Chantage en ligne
- ➔ Faux site de vente

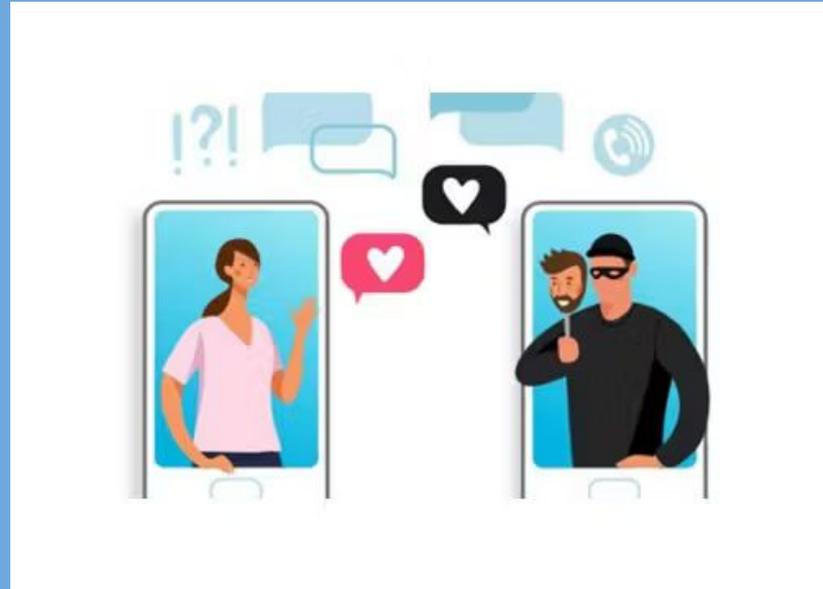
**RENDEZ-VOUS SUR
SERVICE-PUBLIC.FR
Rubrique "Arnaque sur internet"**

Escroquerie à la petite annonce avec demande d'argent

- Il s'agit, pour un individu malveillant (personne physique ou morale), de poster une offre de vente d'un bien (exemple : produits électroménagers, vêtements, véhicules, etc.) alors qu'il sait que ce bien n'existe pas ou qu'il n'est pas conforme à l'annonce.
- Le faux vendeur est responsable même s'il utilise un site internet servant d'intermédiaire entre les personnes (exemple : Leboncoin, Ebay, Vinted, etc.)



Escroquerie aux sentiments



ESCROQUERIE SENTIMENTALE

Les escrocs choisissent leurs victimes sur des sites de rencontre, mais aussi via les médias sociaux ou par courriel.



QUELS SONT LES SIGNES ?



Un nouveau contact en ligne exprime des sentiments forts à votre égard et veut vous parler en privé.



Leurs messages sont souvent mal rédigés et vagues.



Leur profil en ligne ne cadre pas avec ce qu'ils vous racontent.

Il se pourrait qu'ils vous demandent des photos ou vidéos intimes.



Ils gagnent votre confiance puis vous demandent de l'argent, des cadeaux ou vos n° de compte / données de carte de crédit.



Si vous n'envoyez pas l'argent, ils peuvent tenter le chantage. Si vous cédez, ils exigeront toujours plus.

Piratage de boîte mail ou de réseau social avec demande d'argent

Une personne a pris le contrôle de votre profil sur un réseau social ou de votre messagerie électronique (boîte mail) ? Il s'agit d'un piratage de compte d'utilisateur. Vous pouvez entamer des démarches pour remédier à cette situation. Vous avez également la possibilité de dénoncer ces agissements et d'obtenir réparation de votre préjudice. Atteinte subie par une personne envers ses biens (exemple : somme d'argent), son corps, son état psychologique ou son honneur.

RANSOMWARE

Aujourd'hui considérée comme étant l'une des cybermenaces les plus plébiscitées par les cybercriminels, le rançongiciel ou *ransomware* en anglais est un type d'attaque informatique qui bloque l'accès à l'appareil ou aux fichiers d'une victime et qui exige le paiement d'une rançon en échange du rétablissement de l'accès.

CHANTAGE EN LIGNE

Cela désigne le fait, pour un individu malveillant, d'entrer en contact avec une personne via un service de communication en ligne et de la menacer de révéler ou d'inventer des faits qui pourraient porter atteinte à son honneur dans le but d'obtenir une somme d'argent de sa part.



FAUX SITE DE VENTE

Un faux site commercial est un site internet mis en ligne dans le but de vendre des biens (par exemple : vêtements, véhicules, électroménager) qui, finalement, n'existent pas dans la mesure où le site est de nature frauduleuse Mis en œuvre dans dans le but de tromper une autre personne.



PERCEVAL



PERCEV@L

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES DE L'USAGER
AMÉLIORER LES RAPPROCHEMENTS JUDICIAIRES

Les victimes découvrent un usage frauduleux de la carte bancaire.

- Elles font prioritairement une opposition au moyen de paiement.
- Elles font ensuite un signalement sur la plate-forme en ligne **service-public.fr** puis saisir "percev@l" ou "fraude carte bancaire".



Les informations saisies dans Percev@l permettent aux services d'enquête :

- de disposer d'une vue plus complète du phénomène de fraude ;
- de mieux détecter les fraudes de grande ampleur ;
- d'adresser des messages de prévention ciblés.



Service-Public.fr

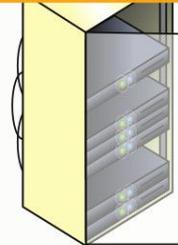
Le site officiel de l'administration française

Les victimes remplissent simplement le formulaire. Une fois renseigné des éléments utiles, Percev@l transmet un récépissé. La victime adresse ce dernier à sa banque en appui de sa demande de remboursement.



Percev@l effectue des rapprochements par rapport :

- aux faits,
- aux lieux de commande,
- aux lieux de livraison,
- aux commerces victimes,
- ...



1,9 million de victimes
de transaction frauduleuse en 2016
250 M€ d'euros
de préjudice annuel

PLAINTÉ EN LIGNE

Qui est concerné ?

Tout particulier, entreprise, administration, association.

Quelles sont les infractions ?

Toute atteinte contre vos biens **commise en France** par une personne dont vous ignorez l'identité :

- **Vol** (portable, voiture, carte bancaire...),
- **Cambriolage**,
- **Dégradation d'un bien** (rayure de voiture, graffitis...),
- **Escroquerie** (hors Internet).

Comment faire ma démarche ?

1. Je me rend sur le site
2. Je m'identifie, je privilégie France Connect pour m'identifier et éviter de me déplacer.
3. Je renseigne le formulaire, puis je valide ma déclaration.



Avez-vous des questions/remarques?